



CCEI BANK BENIN

Afriland First Group

CONDITIONS DEBITRICES ET CREDITRICES APPLICABLES PAR LA CCEI BANK BENIN

PREALABLES :

- Tous les montants sont en Franc CFA.
- Cours de devises : 1 euro = 655,957 FCFA
- Toutes les commissions sont taxables (T.A.F) au taux de 10%. Les frais de téléx et les frais de dossier sont taxables (T.V.A) au taux de 18%.
- Tout effet accepté par la banque est soumis au droit de timbre de 1 pour 1000 de la contre-valeur en FCFA de l'effet.
- La T.A.F, la T.V.A, les droits d'enregistrements et les droits de timbres sont reversés au Trésor Public.
- Tous les transferts à destination des pays hors UEMOA supportent la taxe sur transfert hors UEMOA (TTHU) qui est de 0,6% sur le montant principal.
- Les frais d'achat de devises sont récupérables pour les dossiers non éligibles à la couverture BCEAO et variable en fonction du coût d'achat de devise
- Tout transfert supérieur à l'équivalent de 500.000 FCFA, nécessite l'obtention d'une autorisation de change et la présentation de documents justificatifs du transfert.
- Le taux de base bancaire est de 9%.
- Le meilleur taux appliqué à la clientèle est de 5,5%
- La condition débitrice minimale indexée sur le taux de référence du marché monétaire applicable aux crédits de la clientèle est de 8% et celle maximale est de 13%
- Le taux minima appliqué le semestre écoulé en rémunération des dépôts à termes et autres produits d'épargne non réglementé est de 4% et le taux maxima est de 6.5%

Tout client qui contracte un prêt est tenu de réclamer la méthode de calcul du TAUX EFFECTIF GLOBAL (TEG) de son crédit. D'après l'article 3 de la loi portant définition et répression de l'usure, ce taux dépend du taux nominal annuel, de toutes les commissions liées aux décaissements successifs de fonds, de tous les frais et rémunérations de toute nature y compris ceux payé à des intermédiaires intervenus de quelques manières que ce soit dans l'octroi du prêt, à l'exception des impôts et taxes payés à l'occasion de la conclusion ou de l'exécution du contrat. Cette méthode de calcul est celle définie par la BCEAO dans ses documents méthodologiques « DSF-001/2015 du 13 août 2015.

Illustration : Pour un prêt de 20 000 000 sur une durée de 60 mois, au taux nominal de 08% avec des frais de dossier de 0,5%, remboursable mensuellement ; le TAUX EFFECTIF GLOBAL calculé est de 9,57% et la mensualité de FCFA 414 504.

A – TARIFS DES PRODUITS ET SERVICES OFFERTS A LA CLIENTELE DES PARTICULIERS A PARTIR DU 02 JANVIER 2019

INTITULE	MONTANT
I. CONDITIONS GENERALES DU COMPTE	
1.1 Conditions d'ouverture de compte	
1.1.1 Ouverture de compte (avec remise de la convention de compte)	Gratuit
1.1.1.1 Compte chèques	Formulaire à remplir - Pièce d'identité - 2 Photos d'identité - Attestation de résidence ou Facture SONEB/SBEE au nom du signataire
1.1.1.2 Compte d'épargne simple	Non Applicable
1.1.1.3 Dépôt à terme	Cf 1.1.1.1.1
1.1.1.4 Compte d'épargne logement	Non Applicable
1.1.1.5 Plan épargne logement	Non Applicable
1.1.1.6 Compte d'épargne sur livret (délivrance du livret d'épargne)	Formulaire à remplir - Pièce d'identité - Acte de naissance pour les mineurs - 2 Photos d'identité - Attestation de résidence ou Facture SONEB/SBEE au nom du signataire
1.1.1.7 Compte joint	Formulaire à remplir - Pièce d'identité de chaque co-titulaire
1.1.1.7.1 Compte chèques	Acte de naissance pour les mineurs - 2 Photos d'identité de chaque des co-titulaire
1.1.1.7.2 Compte d'épargne	Attestation de résidence ou Facture SONEB/SBEE au nom de chaque des co-titulaire
1.1.1.8 Compte indivis	
1.1.1.8.1 Compte chèques	Cf. 1.1.1.7 + décision du tribunal ou l'acte notarié
1.1.1.8.2 Compte d'épargne	Cf. 1.1.1.7 + décision du tribunal ou l'acte notarié
1.1.1.9 Autres types de compte	
1.1.1.10 Dépôts initiaux pour les ouvertures de compte	
1.1.1.10.1 Compte chèques	Pas de dépôt initial
1.1.1.10.2 Compte d'épargne sur livret	Pas de dépôt initial
1.1.1.10.3 Compte Epargne Privilège	Non Applicable
1.1.1.11 Assurance décès accidentel associé au compte chèque	Non Applicable
1.2 Conditions de Clôture de compte	
1.2.1 Compte chèques	Gratuit
1.2.2 Compte d'épargne simple	Non Applicable
1.2.3 Dépôt à terme	Suivant clauses du contrat
1.2.4 Compte d'épargne logement	Non Applicable
1.2.5 Plan épargne logement	Non Applicable
1.2.6 Compte d'épargne sur livret	Gratuit
1.2.7 Compte-joint	
1.2.7.1 Compte chèques	Gratuit
1.2.7.2 Compte d'épargne	Gratuit
1.2.8 Compte indivis	
1.2.8.1 Compte chèques	Gratuit
1.2.8.2 Compte d'épargne	Gratuit
1.2.9 Lettre de clôture juridique	Frais de recouvrement
1.2.10 Attestation de clôture de compte	15 000 + TAF
1.2.11 Autres types de clôture de comptes	
1.2.11.1 Compte Epargne Privilège	Non Applicable
II. SERVICES RATTACHES AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE	
2.1 Gestion de comptes	
2.1.1 Conditions débitrices et frais	

INTITULE	MONTANT
2.1.1.1 Meilleur taux débiteur appliqué à la clientèle	5,5% l'an
2.1.1.2 Frais de tenue de compte sur livret d'épargne	Gratuit
2.1.1.3 Commission de plus fort découvert	0,025% / mois
2.1.1.4 Commission de mouvement au débit du compte	0,0125% / mois
2.1.1.5 Commission de dépassement sur compte autorisé	1 % + TVA
2.1.1.6 Commission de dépassement sur compte non autorisé	25 000 + TAF
2.1.1.7 Frais de tenue de compte (tarif mensuel)	
2.1.1.7.1 Compte Epargne	Gratuit
2.1.1.7.2 Compte Courant Particulier	1.500 + TAF
2.1.1.7.3 Compte Courant Agent Permanent de l'Etat	500 + TAF
2.1.1.8 Arrêté de compte	Gratuit
2.1.1.9 Relevé d'Identité Bancaire (RIB)	Gratuit
2.1.1.10 Autres types de conditions débitrices	Non Applicable
2.1.1.11 Assurance prévoyance obsèques en fonction de la formule choisie, de l'âge de l'assuré, du montant des capitaux et du mode de paiement.	Non Applicable
2.1.1.12 Assurance automobile	Non Applicable
2.1.2 Relevés de compte	
2.1.2.1 Mensuel	Gratuit
2.1.2.2 A la demande (mois en cours)	1 000 /page+TAF
2.1.2.3 Autre période	1 000 /page+TAF
2.1.3 Relevé récapitulatif des frais annuels	Gratuit
2.1.4 Autre type de relevé de comptes	
2.1.4.1 Par Email	Gratuit
2.1.4.2 Quotidien	20 000 par mois + TAF
2.1.4.3 Hebdomadaire	10 000 par mois + TAF
2.1.4.4 Mensuel	Gratuit
2.1.4.5 Par Swift (MT940)	Variable entre 5 000 et 10 000 + TAF
2.1.5 Attestations bancaires	
2.1.5.1 Attestation de solde	15 000 + TAF
2.1.5.2 Attestation de non engagement	50 000 + TAF
2.1.5.3 Autres types d'attestations bancaires	
2.1.5.3.1 Attestation d'engagement	50 000 + TAF
2.1.5.3.2 Attestation de virement bancaire	15 000 + TAF
2.1.5.3.3 Attestation bancaire pour VISA	50 000 + TAF
2.1.5.3.4 Attestation financière	50 000 + TAF
2.1.5.3.5 Attestation de ressources	30 000 + TAF
2.1.5.3.6 Confirmation de solde Auditeur	30 000 + TAF
2.1.5.3.7 Autre attestations	30 000 + TAF
2.1.6 Frais de timbre pour versement d'espèces en compte	50 ou frais fiscal en vigueur
2.1.7 Frais pour procuration	Gratuit
2.1.8 Conditions créditrices	
2.1.8.1 Plan d'épargne et autres produits d'épargne contractuelle	Non Applicable
2.1.8.2 Autres dépôts et produits d'épargne	
2.1.8.2.1 Compte d'épargne sur livret	3,5% l'an
2.1.8.2.2 Impôt IRC	15%
2.1.8.2.3 Solde minimum rémunéré	1
2.1.8.2.4 Solde maximum rémunéré	10 000 000
2.1.8.2.5 Périodicité	Annuel
2.1.8.3 Intérêts créditeurs pour les plans d'épargne et autres produits d'épargne contractuelle	3,5% l'an
2.1.8.4 Intérêts créditeurs pour les comptes d'épargne simple	Non Applicable
2.1.8.5 Intérêts créditeurs sur les bons de caisse et comptes de Dépôt à terme	
2.1.8.5.1 Bons de caisse	Non Applicable
2.1.8.5.2 Dépôt à terme	Min 35%, suivant les conditions du contrat
2.1.8.6 Autres conditions créditrices	Non Applicable
2.2 Moyens de paiement	
2.2.1 Chèques	
2.2.1.1 Délivrance de chèque	Gratuit
2.2.1.1.1 Chèques barrés non endossables	Gratuit
2.2.1.1.2 Chèques non barrés/vignette	100 par feuille
2.2.1.1.3 Lettre-chèques	Coût d'impression
2.2.1.1.4 Chèques de banque sur place	
2.2.1.1.4.1 Montant inférieur à 3 000 000 exclu	3 000 + TAF

INTITULE	MONTANT
2.2.1.1.2 3 000 000 < Montant < 25 000 000	0,1% + TAF
2.2.1.1.3 Montant > 25 000 000	25 000 + TAF
2.2.1.1.5 Chèques de banque UEMOA	Cf. 2.2.1.1.4
2.2.1.1.6 Chèques de banque sur compte en devises (minimum et maximum)	Non Applicable
2.2.2 Chèques de guichet	
2.2.2.1 Compte d'épargne sur livret	Gratuit
2.2.2.2 Compte chèque	Gratuit
2.2.2.2.1 Montant inférieur à 2 000 000 exclu	2 000 + TAF
2.2.2.2.2 2 000 000 < Montant < 10 000 000	0,1% + TAF
2.2.2.2.3 Montant > 10 000 000	10 000 + TAF
2.2.2.3 Certification de chèque	Cf. 2.2.1.1.4
2.2.2.4 Frais pour annulation de chèque de banque	Gratuit
2.2.2.5 Opposition sur chèque ou chèque par l'émetteur	Gratuit
2.2.2.6 Renouvellement d'opposition sur chèque ou chèque par l'émetteur	Gratuit
2.2.2.7 Frais de destruction de chèque	Gratuit
2.2.2.8 Frais de rejet impayé suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions (Compense)	15 000 + TAF
2.2.2.9 Forfait chèque impayé < Montant X FCFA (montant à préciser)	Non Applicable
2.2.2.10 Expédition de chèque à domicile (sous pli simple)	10 000 + TAF
2.2.2.11 Expédition de chèque à domicile (sous pli recommandé)	15 000 + TAF (Client résident sur le territoire national) 25 000 + TAF (Client à l'étranger).
2.2.2.12 Autres types de chèques	Non Applicable
2.2.2.13 Assurance perte et vol des moyens de paiement	Non Applicable
2.2.2.14 Encaissement de chèques	Gratuit
2.2.2.14.1 Encaissement de chèques dans l'UEMOA	Gratuit
2.2.2.14.2 Encaissement de chèques hors UEMOA	Gratuit
2.2.2.2.1 Cartes bancaires	
2.2.2.2.1.1 Renouvellement / Cotisation annuelle	Non Applicable
2.2.2.2.1.2 Carte privative	Non Applicable
2.2.2.2.1.3 Carte interbancaire (nationale ou UEMOA) • Carte de débit DOKOUN Simple • Carte de débit DOKOUN Premium	5 000 + TAF 8 000 + TAF
2.2.2.2.1.4 Coût des retraits aux Guichets Automatiques de Banque (GAB) CCEI BANK BENIN	Gratuit
2.2.2.2.1.5 Consultation de solde aux Guichets Automatiques de Banque CCEI BANK BENIN	Gratuit
2.2.2.2.1.6 Coût des retraits aux Guichets Automatiques de Banque (GAB) des confières de la zone UEMOA	500 TTC
2.2.2.2.1.7 Mini relevé	Gratuit
2.2.2.2.1.8 Frais de gestion et de maintenance mensuel	Non Applicable
2.2.2.2.1.9 Frais annuels	
2.2.2.2.1.9.1 Carte de débit DOKOUN Simple	5000 + TAF
2.2.2.2.1.9.2 Carte de débit DOKOUN Premium	8000 + TAF
2.2.2.2.1.9.3 Les services de tarification rapide de fonds développés par les institutions bancaires au sein de leur groupe	Non Applicable
2.2.2.2.1.10 Carte interbancaire internationale (avec VISA, MASTERCARD, etc.)	
2.2.2.2.2.1 MASTERCARD DOKOUN PREPAYEE (souscription)	10 000 + TAF
2.2.2.2.2.2 Retrait Guichets Automatiques de banque (GAB) Interbancaire (Réseau GIM-UEMOA)	Par palier : Minimum 500 TTC Maximum : 0,62%
2.2.2.2.2.3 Retrait Guichets Automatiques de banque (GAB) Interbancaire (Hors Réseau GIM-UEMOA)	500 + TAF
2.2.2.2.2.4 Transfert de carte à carte (Cartes appartenant aux banques du Réseau GIM-UEMOA)	Cf 2.2.2.1.5.1
2.2.2.2.2.5 Achat Terminal de Paiement Electronique (TPE) appartenant au Réseau GIM-UEMOA	Gratuit
2.2.2.2.2.6 Achat Terminal de Paiement Electronique (TPE) n'appartenant pas au Réseau GIM-UEMOA et internet hors Réseau GIM-UEMOA	3100 TTC
2.2.2.2.2.7 Consultation de solde sur Guichets Automatiques de banque hors Réseau GIM-UEMOA (GAB)	Gratuit

INTITULE	MONTANT
2.2.2.15.1 Autorisation reliée sur les Guichets Automatiques de banque (GAB) et Terminals de Paiements Electroniques (TPE) TPE	Gratuit
2.2.2.15.2 Provision insuffisante sur les Guichets Automatiques de banque (GAB) et les Terminals de Paiements Electroniques (TPE)	Gratuit
2.2.2.15.3 Remplacement de la carte	Cf 2.2.2.1.5
2.2.2.15.4 Relevé de compte en ligne	Gratuit
2.2.2.15.5 Assistance clientèle par un opérateur CCEI BANK BENIN	Gratuit
2.2.2.2.2 Délivrance de carte additionnelle (à décliner par type)	Non Applicable
2.2.2.3 Confection de carte en urgence	Non Applicable
2.2.2.4 Frais de reconnection de carte (sauf défaut/coste)	Coût d'acquisition de la carte
2.2.2.5 Réédition du code confidentiel à la banque sous demande du client	3000 + TAF
2.2.2.6 Demande d'autorisation pour dépassement de plafond	Non Applicable
2.2.2.7 Opposition carte	
2.2.2.7.1 Par le client : perte ou vol	2 500 + TAF
2.2.2.7.2 Par la banque : usage abusif (particulier)	Gratuit
2.2.2.8 Frais de non restitution de carte en opposition/usage abusif	Gratuit
2.2.2.9 Modification de contact (carte, plafond, ...)	Non Applicable
2.2.2.10 Expédition à domicile : frais d'envoi minimum	Non Applicable
2.2.2.11 Ouverture de dossier de fraude	Gratuit
2.2.2.12 Frais de gestion des cartes (à décliner par type de carte)	Cf 2.2.2.1.2.5
2.2.2.13 Prestations Services monétiques (consultation/édition de solde ; consultation/édition de solde d'historique)	Gratuit
2.2.2.13.1 Retrait d'espèce dans la banque du client quel que soit le guichet (hors acquittement de frais de timbre fiscal)	Gratuit
2.2.2.13.2 *DAB de CCEI BANK BENIN	Cf 2.2.2.1.2.1
2.2.2.13.3 *DAB autres banques locales (GIM UEMOA)	Cf 2.2.2.1.5.2
2.2.2.13.4 *DAB dans la zone UEMOA (GIM UEMOA)	Cf 2.2.2.1.5.2
2.2.2.13.5 *DAB hors zone UEMOA	Cf 2.2.2.1.5.3
2.2.2.13.6 *Consultation / édition de solde à la CCEI BANK BENIN	Cf 2.2.2.1.5.8
2.2.2.13.7 *Consultation / édition de solde dans les banques et dans l'UEMOA	Cf 2.2.2.1.5.8
2.2.2.13.8 *Consultation / édition d'historique de solde	Cf 2.2.2.1.2.4
2.2.2.14 Paiement	
2.2.2.14.1 *Dans la zone UEMOA	Cf 2.2.2.1.5.6
2.2.2.14.2 *Hors zone UEMOA	Cf 2.2.2.1.5.7
2.2.3 Virements et Prélèvements	
2.2.2.3.1 Virements	
2.2.2.3.1.1 Domiciliation de salaires	Gratuit
2.2.2.3.1.2 Virement interne reçu ou émis (de compte à compte dans la même banque)	Gratuit
2.2.2.3.1.3 Virement sur place vers un tiers (STAR-UEMOA)	15000+TAF
2.2.2.3.1.4 Virement entre agences en faveur d'un tiers	Gratuit
2.2.2.3.1.5 Virement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA)	10 000+TAF
2.2.2.3.1.6 Virement dans l'UEMOA (SICA - UEMOA)	5 000 + TAF
2.2.2.3.1.7 Encasement de virements nationaux, communautaires et internationaux	Gratuit
2.2.2.3.1.8 Mise en place de Virement Permanent local ou autre	Gratuit
2.2.2.3.1.9 Création du dossier	Gratuit

INTITULE	MONTANT
2.2.2.3.2 Exécution des opérations	5000 + TAF
2.2.2.3.2.1 Modification de Virement Permanent	Gratuit
2.2.2.3.2.2 Mise à disposition de fonds	Gratuit
2.2.2.3.2.3 Prélèvements	
2.2.2.3.2.3.1 Mise en place de l'autorisation de prélèvement Banque Centrale	Gratuit
2.2.2.3.2.3.2 Création de dossier	Gratuit
2.2.2.3.2.3.3 Exécution de l'opération	Gratuit
2.2.2.3.2.3.4 Frais d'opposition sur avis de prélèvement	Gratuit
2.2.2.3.2.3.5 Emission de prélèvement par une entreprise	Gratuit
2.2.2.3.2.3.6 Paiement d'un prélèvement	Gratuit
2.2.2.3.2.3.7 Remise d'avis de prélèvement (support télétransmission)	Non Applicable
2.2.2.3.2.3.8 Frais de prélèvement payé (sans provision)	Gratuit
2.2.2.3.2.3.9 Rejet de prélèvement à l'initiative du client	Gratuit
III - SERVICES BANCAIRES	
3.1 Datas de valeurs appliquées	
3.1.1 Virements reçus	J
3.1.2 Remise de chèque	
3.1.2.1 Remise de chèque CCEI bank	J
3.1.2.2 Remise de chèque autres banque	J+2
3.1.2.3 Remise d'effets à l'escompte	J+1
3.1.2.4 Virements émis, domiciliation d'effets, paiement de chèques	J
3.1.2.5 Versement et retrait d'espèce	J
3.1.6 Livrets d'épargne	Fin de quinzaine précédente
3.1.6.1 Débit en compte	Fin de quinzaine précédente
3.1.6.2 Crédit en compte	Début de quinzaine suivante
3.2 Frais liés aux services bancaires	
3.2.1 Dépôt d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet (hors acquittement de frais de timbre fiscal)	Gratuit
3.2.2 Retrait d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet, à l'exception des opérations par chèques de guichet	Gratuit
3.2.3 Emission chèque de banque en FCFA	Cf 2.2.1.1.4
3.2.4 Emission chèque de banque en autre devise	Non Applicable
3.2.5 Rejet de chèque	Gratuit
3.2.6 Demande d'opposition	Gratuit
3.2.7 Incident sur compte Avis à Tiers Détenteur (ATD), Saisie-arrêt)	15 000+ TAF
3.2.8 Protêt	variable
3.2.9 Frais de circularisations	Non Applicable
3.2.10 Changement de signature	Gratuit
3.2.11 Modification d'intitulé de compte Changement d'éléments constitutifs du dossier du client, notamment d'identification	Gratuit
3.2.12 Changement de garde de titre	Gratuit
3.2.14 Frais de nantissement	Variable (Suivant note de Frais Notaire ou l'Huissier)
3.2.15 Frais de saisie attribution Avis à Tiers Détenteur (ATD)	15 000+TAF
3.2.16 Frais de reclassement	Non Applicable
IV - SERVICES BANQUE A DISTANCE	
4.1 Avis de débit et de crédit par voie électronique	Gratuit
4.2 Banque en ligne	Gratuit
4.3 Gestion internet, téléphone mobile (par type de produit adressé)	
4.4 Virement électronique vers un autre établissement bancaire	Non Applicable
4.5 Banque par téléphone (accès au guide vocal)	Non Applicable
4.6 Services SMS	N ≤ 10 SMS : 300 + TAF
4.7 Accès au service de consultation et de gestion de compte sur internet et internet mobile (seuls les coûts sont à la charge du client)	Gratuit
4.8 Téléchargement de fichiers WEB (demande de relevés de compte en ligne)	Gratuit

INTITULE	MONTANT
4.9 Transfert à partir d'une carte	Cf. 2.2.2.1.5.5
V - GESTION DES INCIDENTS DE PAIEMENT	
5.1 Frais de déclaration d'opposition à la Banque Centrale	5 000 + TAF
5.2 Frais de mainlevée d'opposition Banque Centrale	Gratuit
5.3 Lettre de relance pour compte débiteur (pli simple)	Gratuit
5.4 Lettre de relance pour compte débiteur (pli recommandé)	Gratuit
5.5 Lettre de déclaration à la CIP	Gratuit
5.6 Lettre d'information préalable au rejet de chèque sans provision	Non Applicable
5.7 Certificat de non-paiement	Gratuit
5.8 Autres frais pour incidents de paiement	Gratuit
VI - OPERATIONS DE CHANGE	
6.1 Achat et vente de billets de banque (commission manipulation achat et vente)	EURO - Achat (Franco) Vente (2%+TAXE)
6.2 Achat et vente de chèques de voyage en Euro (commission à prévoir)	Non Applicable
6.3 Achat et vente de chèques de voyage en autres devises cotées (commissions à prévoir)	Non Applicable
6.4 Autres crédits à court terme (TBB+Marge)	Non Applicable
VII - OPERATIONS DE CREDIT	
7.1 Crédit à la consommation (taux déterminé par rapport au MTD+Marge)	
7.1.1 Découvert en compte convenu et formalisé (MTD+Marge)	TBB + 3
7.1.1.2 Découvert permanent sur compte courant salarié : « SALAIRE PLUS »	9,5 %
7.1.1.3 Avance sur plan d'épargne constitué chez l'Assureur : « ASSUR PLUS »	7%
7.1.2 Découvert en compte convenu et non formalisé (MTD+Marge)	TBB + 3
7.1.3 Facilités de caisse	TBB + 3
7.1.4 Autres crédits à court terme	TBB + 3
7.2 Crédits à l'habitat	
7.2.1 Moyen terme	